



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

 [@parcoursup\\_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)

# Le calendrier 2021 en trois étapes

Novembre 2020 > Janvier 2021  
**Je m'informe  
& découvre les formations**

1

20 Janvier > 11 mars 2021  
**Je formule mes vœux**  
Jusqu'au 8 avril  
**Je finalise mon dossier**

2

27 Mai > 16 Juillet 2021  
**Je reçois les réponses  
des formations & je décide**

3

Nov.    Déc.    Janvier 2021    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

**Jeudi 11 mars :**  
Dernier jour pour formuler  
mes vœux

# Parcoursup 2021

## en 3 étapes

Nov.      Déc.      Janvier 2021      Février      Mars      Avril      Mai      Juin      Juillet      Août      Sept.

1

### Début Novembre > Janvier 2021 Je m'informe et découvre les formations

#### DÉBUT NOVEMBRE → JANVIER

• Je prépare mon projet d'orientation: je peux faire mes recherches sur le site [Terminales2020-2021.fr](http://Terminales2020-2021.fr) et sur [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr) en consultant le moteur de recherche des formations proposées en 2020.

Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et je participe à la 1<sup>er</sup> semaine de l'orientation dans mon lycée.

Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet.

#### DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue: le 1<sup>er</sup> conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

#### 21 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr) 2021:

• Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure.

• Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2021. Plus de 17 000 formations sont proposées, y compris des formations en apprentissage. Pour chaque formation, une fiche de présentation détaille les enseignements proposés, les compétences et les connaissances attendues, des conseils pour les lycéens, les critères généraux d'examen des vœux, les possibilités de poursuite d'étude, les débouchés professionnels et les éventuels frais de formation...

Lorsque vous recherchez une formation, le moteur de recherche vous propose également des formations similaires qui peuvent vous intéresser. N'hésitez pas à les consulter pour élargir vos choix.

2

### 20 janvier → 11 mars → 8 avril 2021 Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

#### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

• Je poursuis ma réflexion et je participe aux journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur et aux salons d'orientation, organisés en présentiel ou en ligne pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la 2<sup>e</sup> semaine de l'orientation dans mon lycée.

#### DU 20 JANVIER AU 11 MARS

• Je m'inscris sur [Parcoursup](http://Parcoursup) pour créer mon dossier candidat.

• Je formule mes vœux et j'exprime ma motivation: jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

#### JEUDI 11 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux.



#### L'apprentissage vous intéresse ?

Plus de 4 000 formations en apprentissage sont disponibles. Pour beaucoup d'entre elles, vous pouvez formuler des vœux tout au long de la procédure (pas de date limite). Vous pouvez être accompagné pour trouver un employeur et signer votre contrat d'apprentissage.



Des vidéos tutorielles sont proposées sur [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr) pour vous guider à chaque étape.

#### FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2<sup>e</sup> conseil de classe.

#### JEUDI 8 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux.

#### AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via [Parcoursup](http://Parcoursup).



#### Bac 2021 : vous êtes au lycée général ou technologique ?

Retrouvez toutes les infos sur le calendrier de votre année de terminale et le déroulement du baccalauréat (dates des épreuves, préparation du grand oral...) sur [duandiepasselebac.education.fr](http://duandiepasselebac.education.fr)

3

### 27 Mai > 16 Juillet 2021 Je reçois les réponses des formations et je décide

#### JEUDI 27 MAI — Début de la phase d'admission principale.

• Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.

• À partir du 27 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si\*) au fur et à mesure et en continu.

• Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

#### MERCREDI 16 JUIN — La phase d'admission complémentaire est ouverte.

#### DU 29 JUIN AU 1<sup>er</sup> JUILLET

Point d'étape: si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte à mon dossier pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

#### MARDI 6 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription administrative auprès de l'établissement que j'ai choisi, selon les modalités précisées dans mon dossier.

#### MERCREDI 14 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

#### VENDREDI 16 JUILLET — Fin de la phase principale.

Premier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase.



### Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

#### DÈS LE 27 MAI

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles...), je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée (auprès du service orientation de mon établissement si je suis un étudiant) et que je souhaite me réorienter) ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

#### DU 16 JUIN AU 16 SEPTEMBRE

Je peux participer à la phase complémentaire et formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui disposent de places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup à partir du 16 juin.

#### À PARTIR DU 2 JUILLET

Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie. Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

\*La réponse « Oui-si » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat...). Ce dispositif de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.



# Etape 1 : découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation

# 1

## Novembre 2020 → Janvier 2021 Je m'informe & découvre les formations

### FIN NOVEMBRE → JANVIER

Je prépare mon projet d'orientation :

- Je consulte les sites [Terminales2020-2021.fr](https://terminales2020-2021.fr) et [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- J'échange avec mon professeur principal et je participe à la **1<sup>re</sup> semaine de l'orientation** dans mon lycée.



### DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

*Le 1<sup>er</sup> conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.*



### 21 DÉCEMBRE

**Ouverture du site d'information de Parcoursup 2021 :**

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- Je consulte **le moteur de recherche des formations 2021** (les enseignements proposés, les compétences et connaissances attendues, les conseils pour les lycéens, les critères généraux d'examen des vœux, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels...)

# Les ressources pour préparer son projet d'orientation

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## TERMINALES 2020/2021

→ 5 ÉTAPES POUR MON PARCOURS VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

Je explore les possibles

- 10 conseils pour s'orienter
- Que faire après le bac ?
- Info filières
- Découvrir le monde professionnel

Je découvre les formations et les parcours

Je approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je prépare mon entrée dans le supérieur

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

parcoursup

Découvrir en vidéo comment rechercher une formation

### Recherche des formations

Recherche par mots clés, par exemple "licence chimie Toulouse" ou "pays Limousin"

Plus de 10 000 formations consultables dans cette zone géographique.

Types d'établissement

- Établissements 11422 / 11998
- Publics
- Établissements privés 4894 / 4992

Apprentissage

- Formations en apprentissage 4189 / 4363
- Formations hors apprentissage 12136 / 12727

Types de formation

- BTS - BTSA - 8547 / 8983

Trié par

Taux d'accès 49%

Général 5% Technicien 20% Pro 75%

Places 45

Places 15

Places 25

**Terminales2020-2021.fr** : infos sur les filières, les formations, les métiers...

**Parcoursup.fr** : plus de 17 000 fiches de formations détaillées

# Les formations accessibles sur Parcoursup

Plus de 17 000 formations dispensant de diplômes reconnus par l'Etat, y compris des formations en apprentissage, sont disponibles via le moteur de recherche de formation :

- **Des formations non sélectives** : les différentes licences et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- **Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie ), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...

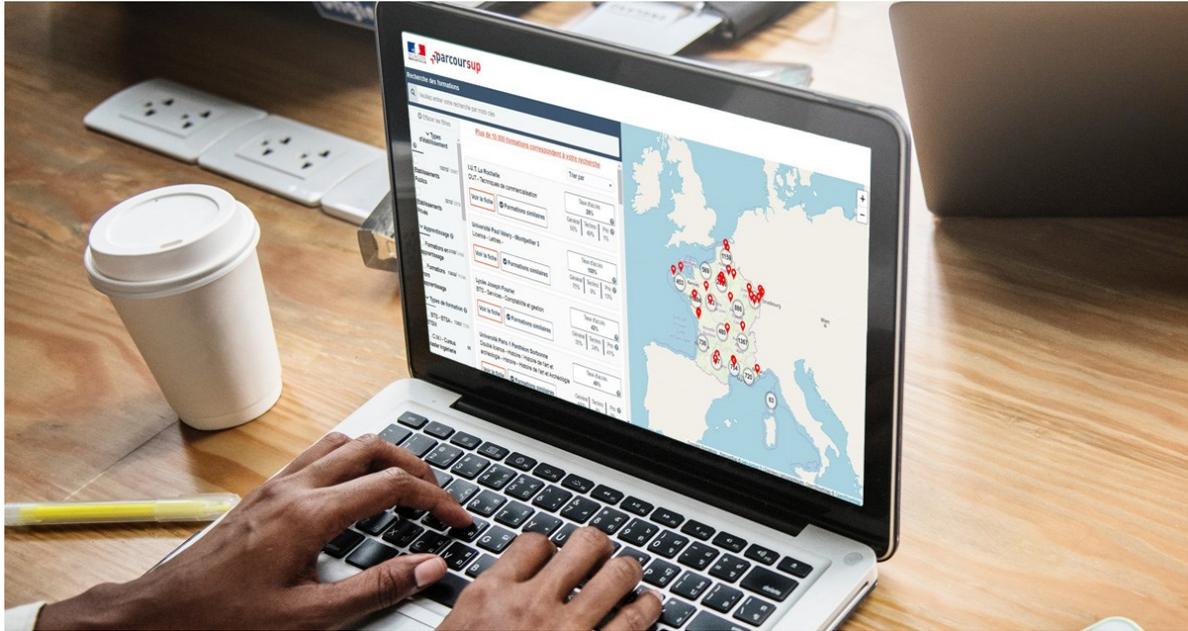
Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements pour connaître les modalités de candidature

# Les nouvelles formations accessibles à la rentrée 2021

- **Les quatre Écoles nationales vétérinaires françaises (ENV)**
- **Les bachelors universitaires technologiques - BUT** qui remplacent les DUT (cursus intégré de 3 ans pour atteindre le grade licence et 24 spécialités inchangées)
- **Les classes préparatoires** : la CPGE « Mathématiques, physique, ingénierie, informatique » (MP2I) et la CPGE « Economique et commerciale voie générale (ECG) »
- **Les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)**
- Et aussi des **bachelors**, des **formations en apprentissage**, etc...

Retrouvez toutes les infos sur ces formations sur **Terminales2020-2021.fr** et **Parcoursup.fr**

# Rechercher des formations sur Parcoursup.fr



**Rechercher par mots clés ou critères de recherche (type de formation, spécialité/mention des formations ...)**

**Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone précise**

# Consulter les résultats de recherche

Pour chaque formation trouvée :

- > Le nombre de places disponibles en 2021 (visible à partir du 20 janvier 2021)
- > Le taux d'accès en 2020, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission en phase principale
- > Le pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat en 2020
- > Des suggestions de formations similaires pour élargir vos choix
- > Un lien pour accéder à la fiche détaillée de la formation

Recherche des formations

🔍 Veuillez entrer votre recherche par mots clés, par exemple "licence chimie Toulouse" ou "pass Limoges"

🗑️ Effacer les filtres

▼ Types d'établissement

- Etablissements Publics 11432/11986
- Etablissements Privés 4891/4992

▼ Apprentissage

- Formations en apprentissage 4193/4263
- Formations hors apprentissage 12430/12727

▼ Types de formation

- BTS - BTSa - BTSM 8347/8693
- C.M.I - Coursus Master en Ingénierie 86
- CPGE 810/849
- DCG 103/111
- DEUST 58
- Diplômes d'université ou d'établissement 33/34
- DUT 938/962
- Etudes de santé 1496/1504
- Formation aux métiers du sport 216/224
- Formations 116/122

**IFSI Croix Rouge Française Calais - rentrée en septembre (62)**  
D.E Infirmier

Taux d'accès 47%

Places 94

Général 30% Techno 40% Pro 28%

[Voir la fiche](#) [Formations similaires](#)

**I.U.T de Lorient (56)**  
DUT - Génie industriel et maintenance

Taux d'accès 74%

Places 57

Général 46% Techno 54% Pro 0%

[Voir la fiche](#) [Formations similaires](#)

**Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (31)**  
Architecture

Taux d'accès 12%

Places 100

Général 74% Techno 7% Pro 18%

[Voir la fiche](#) [Formations similaires](#)

**Université Clermont Auvergne (Clermont-Ferrand - 63)**  
Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit

Places 80

[Voir la fiche](#)

**Lycée Jacques Feyder (Epinay-sur-Seine - 93)**  
BTS - Services - Tourisme

Taux d'accès 15%

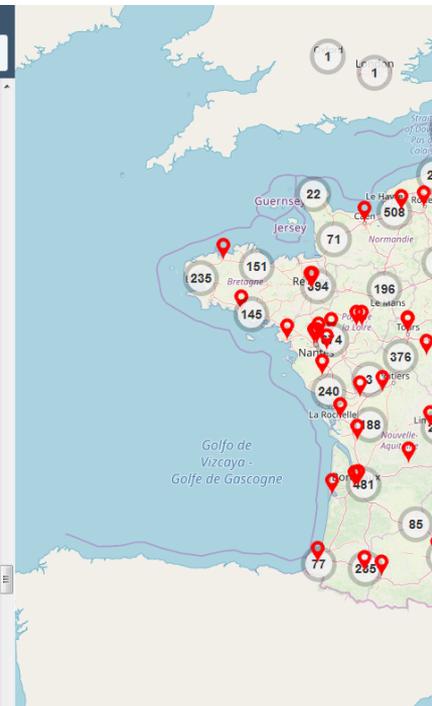
Places 35

Général 31% Techno 34% Pro 34%

[Voir la fiche](#) [Formations similaires](#)

**CFAI AFPI Pays de la Loire / Pôle Formation PDL-UIMM - La Roche S/Yon (La Roche-sur-Yon - 85)**  
BTS - Production - Conception de produits industriels - en apprentissage

Places 14



# Consulter la fiche de présentation d'une formation

- **La formation** : les contenus et l'organisation des enseignements, les langues et options, les dispositifs pédagogiques, les éventuels frais, modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives
- **Les connaissances et compétences attendues** : attendus nationaux, attendus complémentaires  
Une rubrique « Bac 2021 » : des conseils sur les spécialités et options recommandées par les formations pour réussir
- **Les critères généraux d'examen des vœux** pris en compte pour l'analyse du dossier (résultats académiques, compétences académiques, savoir-être, motivation et cohérence du projet ....)  
Des informations sur le processus d'examen des vœux : explications sur le fonctionnement d'une commission d'examen des vœux, informations sur les taux légaux mis en œuvre (ex : taux minimum de lycéens boursiers admis)
- **Les débouchés** : possibilités de poursuite d'études et, à partir du 20 janvier 2021, des indicateurs calculés au niveau national en termes de réussite et d'insertion professionnelle
- **Les contacts des référents de la formation** (référént handicap, responsable pédagogique, étudiants ambassadeurs...)
- **Les dates des Journées portes ouvertes ou journées d'immersion**
- **Les chiffres clés** : l'admission en 2020, le nombre de places en 2021 (à partir du 20 janvier 2021)

# Consolider son projet d'orientation

Attendus, critères généraux d'examen des vœux, taux d'accès, nombre de places, taux de réussite, débouchés et insertion professionnelle ...

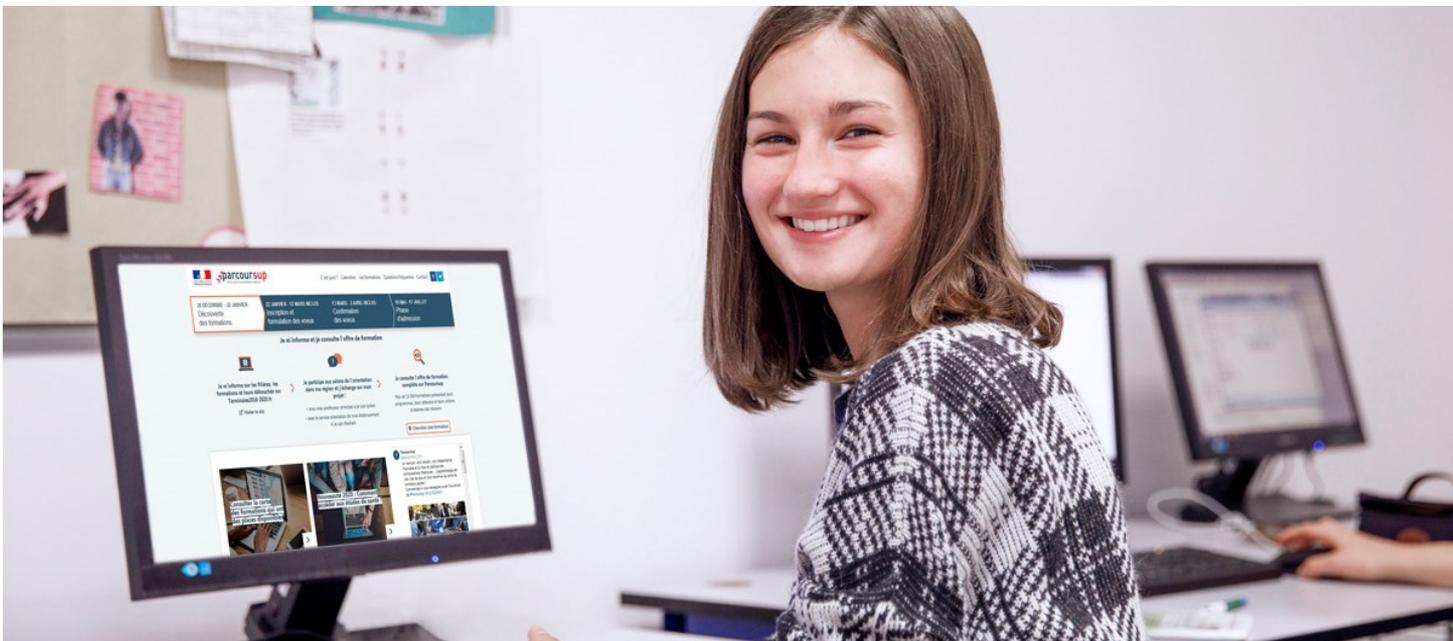
**CES DONNÉES SONT ESSENTIELLES**



- ➔ à prendre en compte par le lycéen et sa famille pour réfléchir sur son projet de poursuite d'études et formuler des vœux
- ➔ à discuter avec les professeurs, professeurs principaux et le conseiller d'orientation

# L'accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant

- **Les coordonnées d'un réfèrent handicap sur chaque fiche de formation.** Il est disponible pour répondre aux interrogations des lycéens tout au long de la procédure.
- **Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup** pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est **pas transmise aux formations** pour l'examen des vœux → **Le candidat pourra la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée.** Cela permet d'anticiper son arrivée dans le nouvel établissement.
- **A partir du 27 mai 2021, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier** (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.



## Etape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier

# 2

## 20 janvier → 11 mars → 8 avril 2021 Je m'inscris pour formuler mes vœux & finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieur et aux **salons d'orientation**, organisés en présentiel ou en ligne.

### DU 20 JANVIER AU 11 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

**Judi 11 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.**

### JEUDI 8 AVRIL

**Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat** avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

### FÉVRIER - MARS

*2<sup>e</sup> conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.*

### AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

# S'inscrire sur Parcoursup

- > **Une adresse mail valide et consultée régulièrement** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > Cas des lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier

**Important** : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les **parents ou tuteurs légaux** peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

## Formuler des vœux sur Parcoursup

- > Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage
- > Pour des formations sélectives (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et non sélectives (licences, PASS)
- > Des vœux motivés : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > Des vœux non classés : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure

**Conseil Parcoursup** : diversifiez vos vœux et évitez de n'en formuler qu'un seul (en 2020, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne).

## Focus sur les vœux multiples (1/3)

- > **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).
- > **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- > **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

***A noter*** : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

## Focus sur les vœux multiples (2/3)

Le nombre de sous-vœux est limité à 10 pour une même formation dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- Les BTS et les BUT regroupés par **spécialité** à l'échelle nationale
- Les DN MADE regroupés par **mention** à l'échelle nationale
- Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- Les classes prépas regroupées **par voie** à l'échelle nationale

## Focus sur les vœux multiples (3/3)

### Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**.
- **Les EFTS** (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'Etat à l'échelle nationale**
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**
- **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**
- **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

**A noter** : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

## Focus sur les vœux en apprentissage

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

***Rappel*** : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

# Focus sur le secteur géographique

## Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. **Il n'y a pas de secteur géographique.**

## Pour les formations non-sélectives (licences, PASS)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique.**
- > L'indication du secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.

## Exception:

- > Les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence.

# La demande de césure : mode d'emploi

**Un lycéen peut demander une césure directement après le bac** : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...)

- > Durée la césure : d'un semestre à une année universitaire
- > **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission**
- > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

**Date limite pour formuler vos vœux**  
→ **Jeudi 11 mars 2021** (23 h 59 heure de Paris)

  
Février

  
Mars

  
Avril

  
Mai

## Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

### > Compléter leur dossier :

- projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- rubrique « préférence et autres projets »
- pièces complémentaires demandées par certaines formations
- rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

### > Confirmer chacun de leurs vœux

**Un vœu non confirmé avant le 8 avril 2021 (23h59 - heure de Paris)  
ne sera pas examiné par la formation**

## La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire où le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 2 juillet.
- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

**A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.**

## La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

### Rubrique facultative où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

# L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de droit et sciences

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :

**Un questionnaire en ligne sur le site [Terminales2020-2021.fr](https://terminales2020-2021.fr)**

- Accessible (à **partir du 20 janvier 2021**) à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

**Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier.**

# Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat remontés automatiquement

## > Les éléments transmis aux formations

- > **Année de première** : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français
- > **Année de terminale** : bulletin scolaire du 1<sup>er</sup> semestre, notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale

Rappel : dans le cadre de la crise sanitaire, les notes des épreuves anticipées de français et des évaluations communes de fin de 1<sup>ère</sup> sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires.

- > **Pas de saisie à réaliser** : ces éléments sont remontés automatiquement dans le dossier. En cas d'erreurs, **un signalement doit être fait au chef d'établissement**

**A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 1<sup>er</sup> semestre n'est pas remonté dans votre dossier.**

## Récapitulatif des éléments transmis à chaque formation

- > le projet de formation motivé
- > les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > la rubrique « **Activités et centres d'intérêt** », si elle a été renseignée
- > la **fiche Avenir** renseignée par le lycée
- > **Bulletins scolaires et notes du baccalauréat** :
  - **Année de première** : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français
  - **Année de terminale** : bulletin scolaire (1<sup>er</sup> semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale

= un baccalauréat mieux valorisé

**Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux**  
→ **Jeudi 8 avril 2021** (23h 59 heure de Paris)



Mars



Avril



Mai



Juin



# L'examen des vœux par les formations

---

**Le dossier de chaque lycée est transmis pour examen aux établissements d'enseignement supérieur. Pour chaque formation demandée, il comporte :**

- > le projet de formation motivé
  - > les bulletins de 1<sup>ère</sup> et 1<sup>er</sup> semestre de Terminale et les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat
  - > les pièces complémentaires demandées par certaines formations
  - > le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
  - > la fiche Avenir renseignée par le lycée.
-



## Etape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix

3

27 Mai → 16 Juillet 2021

## Je reçois les réponses des formations & je décide

### JEUDI 27 MAI — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

### DU 29 JUIN AU 1<sup>ER</sup> JUILLET

**Point d'étape :** si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

### MARDI 6 JUILLET

*Résultats du baccalauréat.*

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



### MERCREDI 14 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

### VENDREDI 16 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

### DU 16 JUIN AU 16 SEPTEMBRE — PHASE COMPLÉMENTAIRE



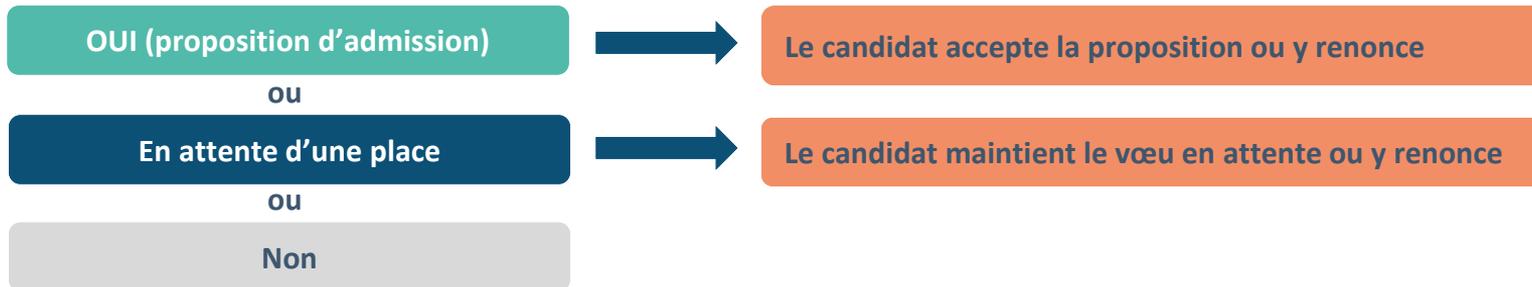
---

# La phase d'admission principale du 27 mai au 16 juillet 2021

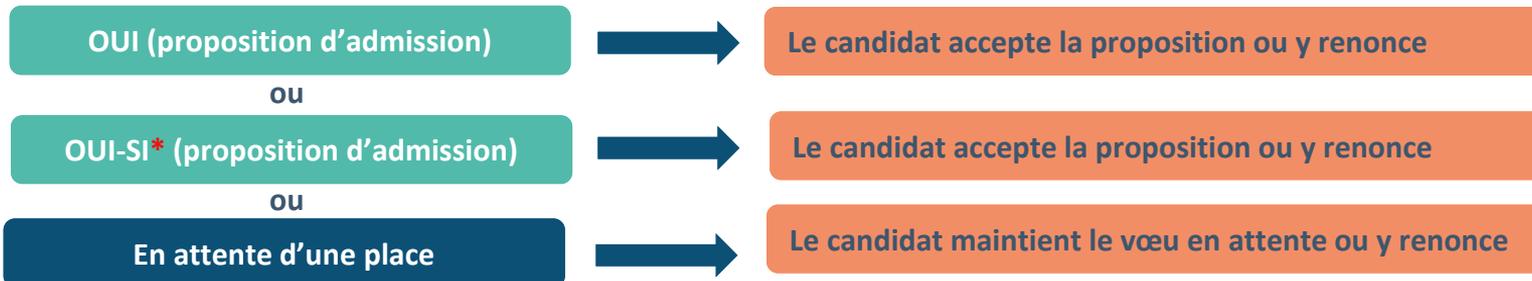
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 27 mai 2021**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu :** chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.**
- > **Pour aider les candidats en liste d'attente à suivre sa situation qui évolue en fonction des places libérées,** des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

# Les réponses des formations et les choix des candidats

## > Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



## > Formation non sélective (licences, PASS)



\* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

# Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- > **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 27 mai)
- > **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

**Info** : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant



# Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/3)

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Propositions reçues le 27 mai 2021** : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)
- **Propositions reçues à partir du 28 mai 2021** : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

A savoir :

- Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.
- Si le candidat ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée

# Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/3)

## > Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :

- Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

## > Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :

- Il **ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
- Il peut indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

## Comment répondre aux propositions d'admission ? (3/3)

### > Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des **indicateurs** s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue jusqu'au 14 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats

### > Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 27 mai 2021, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 16 juin 2021.

**A savoir** : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

# Le point d'étape obligatoire

## > Quand ?

Du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021

## > Pour qui et pourquoi ?

**Uniquement pour les candidats ayant des vœux en attente**

**A noter** : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

**Pour faire le point sur son dossier un mois après le début de la phase d'admission**

## > Comment ?

**Les candidats doivent se connecter et confirmer les vœux en attente qui les intéressent toujours (avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 23h59, heure de Paris)**

# Les solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès le 27 mai 2021** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**
- > **Du 16 juin au 16 septembre 2021** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places vacantes**
- > **A partir du 2 juillet 2021** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

# L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

**Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

## Demande de bourse et/ou de logement

- **Créer son dossier social étudiant (DSE)** sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour demander une bourse et/ou un logement
- **Les demandes de logement en résidence universitaire** peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

Toutes les infos sur la vie étudiante sur [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

## Des services disponibles tout au long de la procédure

- > **Le numéro vert** : 0 800 400 070 (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux pour rester informé :**



@Parcoursup\_info



@Parcoursupinfo